

CAMPAGNE 2000

METTONS FIN À LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES

De bonnes raisons d'investir dans la réduction de la pauvreté

Mémoire prébudgétaire

Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Août 2017

Anita Khanna
Coordinatrice nationale, Campagne 2000

a/s de Family Service Toronto
128A, rue Sterling, bureau 202, Toronto (Ontario) M6R 2B7
Tél. : 416-595-9230, poste 250
Courriel : anitakh@familyservicetoronto.org
www.campaign2000.ca et www.familyservicetoronto.org

Résumé

Recommandations

- Octroyer un financement pour des initiatives s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (SCR) prévue. Ce financement doit être disponible pour soutenir les politiques et les programmes en 2018. Le budget de 2018 devrait aussi réserver des fonds aux mesures de réduction de la pauvreté à long terme dans une stratégie dictée par des objectifs et des échéances.
- Affecter un financement pour respecter la décision du Tribunal canadien des droits de la personne de 1) fournir un financement équitable suffisant aux services d'aide à l'enfance dans les réserves et de 2) veiller à ce que l'application du principe de Jordan s'étende au-delà des cas d'incapacités et de maladies de courte durée.
- Attribuer un financement pour mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.
- Faire en sorte que l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) protège la population contre la pauvreté :
 - À partir de 2018, indexer chaque année l'ACE à l'inflation. L'investissement dans l'indexation du budget de 2018 doit cumuler les années 2016, 2017 et 2018.
 - Investir dans l'ACE de façon à ce que l'Allocation atteigne un niveau apte à réduire le taux de pauvreté infantile au Canada de 50 % d'ici 2020, conformément à la Mesure de faible revenu (MFR) après impôt provenant des données sur les déclarants.
 - Consacrer des fonds à un effort proactif visant à assurer la mise en œuvre de l'ACE dans les collectivités des Premières Nations.
 - Examiner de nouveau l'admissibilité à l'ACE pour vérifier si le statut d'immigrant d'un ou des parents ne constitue pas un obstacle. Les parents vivant au Canada dont le statut n'est pas régularisé sont actuellement exclus, notamment les demandeurs d'asile déboutés qui ont présenté une demande pour motifs d'ordre humanitaire et les conjoints parrainés ayant un droit de résidence conditionnel qui se sont séparés du conjoint qui les parrainait. Ils sont tous susceptibles de produire une déclaration de revenus.
- Augmenter le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Lever les restrictions arbitraires à la croissance, allouer des fonds suffisants, stables et prévisibles qui tiennent compte des variations économiques régionales, et veiller à ce que tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux respectent leurs obligations en matière de droits de la personne et leurs normes de service concernant la prestation d'un soutien du revenu suffisant à tous les Canadiens à faible revenu qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance suffisants.

- Créer un complément de crédit de TPS ciblé de 1 800 \$ par adulte et par enfant vivant sous le seuil de pauvreté. Ce montant complémentaire sera adressé à toutes les personnes à faible revenu, quel que soit le type de famille; il devrait permettre de sortir 560 000 personnes de la pauvreté – dont la moitié sont des enfants.
- Pour respecter les points de référence internationaux, soutenir l'investissement dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et accélérer l'investissement de sorte que les fonds des services éducatifs et de garde à l'enfance (SEGE) augmentent pendant 10 ans pour représenter au moins 1 % du PIB.
- Financer suffisamment la Stratégie nationale en matière de logement, en particulier le logement social. Veiller à ce que les subventions pour loyers fondés sur le revenu soient maintenues à long terme pour les ménages dans le besoin. Revoir la définition de l'abordabilité des logements puisque le taux actuel de 80 % du loyer moyen du marché auquel elle est établie demeure inabordable pour de trop nombreuses familles.
- Favoriser la santé de la population en mettant en œuvre un régime d'assurance-maladie amélioré qui comprenne une assurance-médicaments, les soins dentaires et divers services de réadaptation.

À propos de Campagne 2000

Campagne 2000 est un mouvement pancanadien apolitique d'éducation du public visant à sensibiliser le public et à soutenir la [résolution adoptée en 1989 à l'unanimité par la Chambre des communes d'éliminer la pauvreté des enfants au Canada d'ici l'année 2000](#). Notre coalition formée de 120 partenaires est déterminée à tenir le gouvernement fédéral responsable de l'action de lutte contre la pauvreté des enfants et des familles. Nous avons été aux premières lignes de l'élaboration de propositions de prestations pour enfants, notamment le Supplément de la prestation nationale pour enfants en 1998. En 2012, nous avons proposé un système de prestations rationalisé, progressif et plus généreux conçu de la même façon que l'Allocation canadienne pour enfants.

Nous avons invariablement déclaré que la pauvreté des enfants n'est pas inévitable, mais qu'elle découle de choix politiques. Au gouvernement fédéral, on a promis de mettre fin à la pauvreté des enfants en 1989, 2009 et 2015. Honteusement, la pauvreté continue de priver plus de 1,3 million d'enfants de la seule enfance qu'ils aient.

Pendant des décennies, nous avons demandé un plan fédéral de lutte contre la pauvreté pour respecter les engagements fédéraux de tous les partis d'éliminer la pauvreté des enfants et la pauvreté de tous. Nous sommes encouragés par le fait que le gouvernement élabore la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté. La formulation des objectifs définitifs de réduction de la pauvreté et des échéances claires pour les atteindre sera cruciale pour la réussite de la SCRP.

La pauvreté des enfants et des familles au Canada aujourd'hui

Aujourd'hui, près d'un enfant sur cinq – 18,5 % – vit dans la pauvreté avec sa famille (MFR-après impôt)ⁱ. Et plus scandaleux encore, 60 % des enfants des Premières Nations dans les réserves inscrits vivent dans la pauvreté. Les taux de pauvreté sont de manière disproportionnée plus haut chez les enfants qui vivent dans des familles racialisées, autochtones, qui viennent d'immigrer, qui connaissent une situation de handicap ou monoparentales ayant un chef féminin. Tandis que les premières années sont capitales dans le développement de l'enfant, le taux de pauvreté des enfants de moins de six ans s'élève à 19,7 %.

Les bonnes politiques publiques sont importantes et elles ont réussi à réduire la pauvreté infantile. En effet, sans les transferts gouvernementaux, plus de 2 millions d'enfants vivraient dans la pauvreté. Cependant, jusqu'à présent, l'apport politique dans la lutte contre la pauvreté a été faible et la réduction de la pauvreté, trop limitée. L'histoire nous a montré qu'aucun changement unique de politique ne peut empêcher qu'un enfant ait faim, soit privé de perspectives d'avenir ou soit épargné de l'indignité de la pauvreté. L'éradication de la pauvreté doit comprendre la levée d'une multitude d'obstacles auxquels les familles sont confrontées et requiert de prévoir un investissement dans le budget de 2018.

L'investissement fédéral dans la lutte pour réduire la pauvreté est essentiel pour l'avenir du Canada

Avec l'élaboration en cours de la SCRP, il est temps que le gouvernement adopte une optique de réduction de la pauvreté dans toutes ses décisions politiques afin de veiller à ce que les personnes le plus dans le besoin tirent avantage des programmes destinés à améliorer la qualité de vie et à redonner la dignité.

C'est le moment de repenser le contrat social de l'ère moderne. Le filet de sécurité sociale tissé par les générations précédentes a été réduit en lambeaux. Le nouveau contrat social doit s'attaquer de front aux inégalités auxquelles les Autochtones font face – confrontés au colonialisme et au génocide culturel comme causes de la pauvreté. Un nouveau contrat social peut être efficace seulement s'il est combiné à des réponses politiques fermes aux défis *d'aujourd'hui* : le travail précaire à temps partiel, les taux désastreux de l'aide sociale, la faim et l'insécurité alimentaireⁱⁱ, les inégalités bien enracinées fondées sur la race, le sexe, le handicap, un accès limité à la formation, un écart grandissant dans les biens et les revenus entre les riches et les pauvres, les conditions d'accès à des soins de santé vitaux (médicaments, soins dentaires, physiothérapie et ergothérapie) et les pénuries de logements abordables et de garde d'enfants de qualité.

Un leadership fédéral affirmé est essentiel pour combattre la pauvreté et va au-delà de la simple coordination des programmes et des efforts déployés par d'autres ordres du gouvernement. Un leadership fédéral affirmé suppose une collaboration, une équité, de la souplesse, une insistance sur des objectifs clairs et l'obligation de rendre compte des résultats. Il est aussi indispensable d'adopter une position pancanadienne – le gouvernement fédéral doit atténuer les variations régionales dans la sécurité du revenu et les programmes sociaux qui perpétuent la pauvreté. Le gouvernement fédéral doit également renouveler l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser afin de soutenir les provinces et les territoires dans leurs mesures de réduction de la pauvreté au sein de leurs sphères constitutionnelles. Il doit aussi établir des points de référence pour évaluer les progrès faits pour réduire la pauvreté et mettre le changement en marche en investissant dans les programmes et solutions requis pour que la pauvreté soit de l'histoire ancienne au Canada.

Pour repenser le contrat social afin d'assurer des débouchés à toutes les personnes vivant au Canada, leur bien-être et leur réussite, il est nécessaire de rétablir la capacité fiscale du pays. Les récentes avancées positives réalisées dans ce sens sont bienvenues mais le Canada a besoin de plus de mesures de sorte de pouvoir passer de suiveur à chef de file mondial dans ses investissements dans les programmes sociaux pour lutter contre ses taux de pauvreté élevés.

Une fiscalité équitable constitue un puissant moteur pour réduire les disparités dans le revenu et la santé. Il est essentiel de rétablir la capacité fiscale perdue au fil de décennies de baisses d'impôt pour soutenir les investissements dans les programmes et services publics et pour diminuer l'inégalité de revenu. Afin de combattre la pauvreté sous tous ses aspects, le gouvernement doit éliminer les dépenses fiscales régressives qui favorisent les grandes sociétés riches et rétablir la progressivité dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers.

Priorité du budget de 2018

- Octroyer un financement pour des initiatives s'inscrivant dans le cadre de la SCRP prévue. Ce financement doit être disponible pour soutenir les politiques et les programmes en 2018 et réserver des fonds aux mesures de réduction de la pauvreté à long terme.
- La SCRP doit être dictée par des objectifs et des échéances d'après l'engagement pris d'affecter le niveau d'investissement requis dans le soutien du revenu et les services et de réaliser des progrès. Le plan doit être inscrit dans la loi, déterminer les rôles principaux de tous les ordres du gouvernement et tenir compte de la manière propre au Québec de mettre en œuvre les politiques sociales dans le contexte canadien. Des exigences strictes en matière de rapport doivent en outre être formulées pour garantir la transparence dans l'évaluation de la réalisation des objectifs.
- Affecter le financement requis pour respecter la décision du Tribunal canadien des droits de la personne de 1) fournir un financement équitable suffisant aux services d'aide à l'enfance dans les réserves et de 2) veiller à ce que l'application du principe de Jordan s'étende au-delà des cas d'incapacités et de maladies de courte durée afin de garantir que les conflits de compétences ne compromettent pas la santé des enfants des Premières Nations.
- Attribuer un financement pour mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation afin de résoudre la crise de la pauvreté infantile qui frappe les familles autochtones.
- Faire en sorte que l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) protège la population contre la pauvreté :
 - À partir de 2018, l'ACE doit être indexée chaque année à l'inflation. L'investissement dans l'indexation du budget de 2018 doit cumuler les années 2016, 2017 et 2018.
 - Créer une approche à long terme d'investissement dans l'ACE de façon à ce que l'Allocation atteigne un niveau apte à réduire le taux de pauvreté infantile au Canada de 50 % d'ici 2020, conformément à la MFR après impôt provenant des données sur les déclarants.

- Consacrer des fonds à un effort proactif visant à assurer la mise en œuvre de l'ACE dans les collectivités des Premières Nations. Les taux de déclaration d'impôt y sont estimés à 50 %, étant donné que l'obligation de déclaration dépend de la source de revenus.

- Examiner de nouveau l'admissibilité à l'ACE pour vérifier si le statut d'immigrant d'un ou des parents ne constitue pas un obstacle. Les citoyens canadiens, les résidents permanents, les personnes protégées et les résidents temporaires pour une durée minimale de 18 mois sont admissibles à l'ACE. Mais les parents dont le statut n'est pas régularisé sont exclus, notamment les demandeurs d'asile déboutés qui ont présenté une demande pour motifs d'ordre humanitaire et les conjoints parrainés ayant un droit de résidence conditionnel qui se sont séparés du conjoint qui les parrainait. Ils sont tous susceptibles de produire une déclaration de revenus.

- Stabiliser les paiements de transfert, établir des normes relatives à la pertinence et la qualité des services d'aide au revenu et des services sociaux offerts par les provinces et les territoires et augmenter le financement du TCPS en conséquence pour pouvoir satisfaire aux normes. Lever les restrictions arbitraires à la croissance, allouer des fonds suffisants, stables et prévisibles qui tiennent compte des variations économiques régionales, et veiller à ce que tant le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux respectent leurs obligations en matière de droits de la personne et leurs normes de service concernant la prestation d'un soutien du revenu suffisant à tous les Canadiens à faible revenu qui n'ont pas d'autres moyens de subsistance suffisants.
- Créer un nouveau complément de crédit de TPS : Nous appuyons la recommandation formulée dans l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral de 2017 de créer un complément de crédit de TPS ciblé de 1 800 \$ par adulte et par enfant vivant sous le seuil de pauvreté. Ce montant complémentaire sera adressé à toutes les personnes à faible revenu, quel que soit le type de famille; il devrait permettre de sortir 560 000 personnes de la pauvreté – dont la moitié sont des enfants. Ce nouveau complément de crédit de TPS contribuera également à atténuer l'inégalité de revenu, en tant que méthode efficace de redistribution des revenus aux personnes ayant de faibles revenus.
- Nous nous réjouissons de l'engagement décennal énoncé dans le budget de 2017 d'investir dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Nous constatons que la mise en place d'un système universel, abordable, de grande qualité exigera des ressources accrues. En conséquence, nous demandons à ce que les fonds soient soutenus et l'investissement accéléré de sorte que les fonds des SEGE augmentent pendant 10 ans pour représenter au moins 1 % du PIB, conformément aux points de référence internationaux.
- Fournir un financement suffisant pour la Stratégie nationale en matière de logement prévue, en particulier le logement social. Veiller à ce que les subventions pour loyers fondés sur le revenu soient maintenues à long terme pour les ménages dans le besoin. Revoir la définition de l'abordabilité des logements puisque le taux actuel de 80 % du loyer moyen du marché auquel elle est établie demeure inabordable pour de trop nombreuses familles.
- Favoriser la santé de la population en mettant en œuvre un régime d'assurance-maladie amélioré qui comprenne une assurance-médicaments, les soins dentaires et divers services de réadaptation étant donné que beaucoup de Canadiens ne bénéficient pas d'avantages en milieu de travail.

ⁱ Les données complètes figurent dans le rapport de 2016 de Campagne 2000 intitulé *Feuille de route pour éradiquer la pauvreté des enfants et des familles* (novembre 2016). Le rapport intégral peut être consulté à l'adresse suivante : <http://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2016/11/Campagne2000NationalFrenchReportCard2016.pdf>.

ⁱⁱ L'**insécurité alimentaire** est définie comme étant un accès insuffisant ou incertain à la nourriture en raison de contraintes financières. Voir le site Web suivant : <http://proof.utoronto.ca/food-insecurity> [en anglais seulement].